

Je vous prie, Ar Marianne Henri  
certifier que l'état de santé de  
Axel REVELLAT, né le 23 05 1973,  
ne lui permet pas la poursuite  
des cours, et ce jusqu'à  
nouvel ordre.

Certificat établi à la demande  
de la mère de l'intéressé pour  
servir et faire valoir ce  
que de droit.

à Paris, le 5/12/2015